



n° 19 – Janvier 2019

La communication économique et financière

de l'Association Éthique et Investissement

L'entreprise au service de tous : les aléas de la loi PACTE

Une information récente et directement liée aux fondements même d'Éthique et Investissement, est passée « sous le radar » des informations grand public : le rejet par le Sénat de l'article 61 de la Loi PACTE, visant à inciter les entreprises à prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités. D'acteur purement économique, l'entreprise deviendrait ainsi juridiquement un acteur sociétal dont le projet entrepreneurial doit également répondre à un intérêt collectif, élargissant ainsi la finalité du travail de ses collaborateurs bien au-delà de la seule ambition traditionnelle de création de richesse pour ses actionnaires.

L'article 61, une traduction législative, hélas dégradée, des conclusions du rapport Senard Notat sur l'objet social de l'entreprise, a été rejeté par la majorité des sénateurs au nom de l'incertitude juridique engendrée par la notion, jugée floue, de « responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise » (RSE).

Rappelons ici que les débats qui ont précédé le vote en mars 2017 de la loi sur le devoir de vigilance des grands groupes ont également tourné autour du manque de précision de la notion de « prévention des risques en matière d'environnement, de droits humains ». Aujourd'hui, bientôt deux ans après le vote de cette loi, aucune contestation majeure n'est apparue sur ce point.

Si l'on peut regretter l'abandon par le Sénat de l'article 61 de la Loi PACTE, on peut cependant se réjouir du fait que les sénateurs n'aient pas porté le débat sur le fond du sujet. D'aucuns reconnaissent même que la RSE peut devenir pour une entreprise un facteur de différenciation vis-à-vis de ses partenaires : les clients, les investisseurs,

Même si une frange de chefs d'entreprise considère que seul l'État a la responsabilité de l'intérêt général, la majorité d'entre eux ne conteste pas la responsabilité de l'entreprise dans ce domaine, mais pour certains la RSE doit rester sur le terrain du volontariat et non être imposée par une Loi.

On retrouve ici l'éternel débat entre l'incitation - par conviction, devoir ou nécessité - et la contrainte juridique, celle qui s'impose et qui sanctionne.

Rappelons pour finir que le Sénat n'a pas constitutionnellement le dernier mot en matière législative, l'article 61, devrait donc revenir dans le texte de la Loi PACTE lors de son nouveau passage à l'Assemblée nationale

Geoffroy de Vienne – geoffroy.devienne@sfr.fr
Président

Comité Ethique du fonds Nouvelles Stratégies 50 du 18 décembre 2018

Secteur : Voyages et Tourisme

Les membres d’Ethique et Investissement ont participé, le 18 décembre 2018, au comité Meeschaert destiné à l’analyse du secteur Voyage et Tourisme.

Les activités de ce secteur sont le transport aérien, les sociétés de location de voiture et les agences de voyage. Son poids économique est considérable, que ce soit au niveau mondial (10% du PIB mondial) ou en France (7,3% du PIB et 2 millions d’emplois directs et indirects).

Le nombre de passagers transportés par l’aviation civile a crû de 7% en 2017, de même que le fret aérien. Ce secteur a été bouleversé par le développement du numérique et son impact carbone est un grand défi environnemental et économique à relever.

Le tourisme représenterait 8% des émissions mondiales de GES et le carburant représente 20% des coûts aériens. En même temps le secteur doit garantir la sécurité des passagers face à des menaces persistantes et maintenir un dialogue social constructif à l’heure des compagnies « Low cost » et d’un risque de pénurie de pilotes.

Sociétés	Air France - KLM	IAG	Lufthansa	Europcar Mobility Group
Décisions	Conserver	Ne pas intégrer	Intégrer	Intégrer

Nous avons donc étudié les quatre entreprises suivantes : Lufthansa Group, IAG , Air France KLM et Europcar Mobility Group .

Nous avons maintenu Air France, qui est très bien notée sur tous les critères. En particulier la performance est excellente en matière d’environnement par la réduction de l’impact carbone des vols et au sol. Par ailleurs les controverses sociales récurrentes semblent en bonne voie de résolution suite aux changements dans la gouvernance.

Lufthansa a été réintégrée avec des notes dans la moyenne à l’exception de l’engagement local et du comportement sur les marchés. Après le drame GermanWings dans les Alpes, nous avons noté un dialogue social actif et une volonté d’améliorer la gestion du stress et les conditions de travail, ainsi qu’une politique environnementale ambitieuse.

Nous avons intégré Europcar Mobility Group, dont les notes sont dans la moyenne. Sa démarche RSE semble bien se structurer (impacts environnementaux, sécurité routière, dialogue social et mixité) et il n’y a pas de controverses.

Enfin nous n’avons pas intégré IAG. A l’exception de la gouvernance, ses notes sont très inférieures à la moyenne notamment en raison de très nombreuses controverses liées à la relation avec les passagers. Le groupe IAG semble encore en cours de constitution opérationnelle.